

**OBJET : DOCUMENTS PREPARATOIRES EN VUE D'UNE SEANCE D'ELECTRO-CONVULSIVO-THERAPIE (ECT)**

Bellevue, le

Madame, Monsieur, Cher Confrère,

Dans le cadre d'une prise en charge ambulatoire, vous avez prescrit une séance de traitement par électroconvulsivothérapie (ECT) à votre patient :

**Monsieur, Madame , Mademoiselle.....**

Aussi vous êtes vous mis en rapport avec l'un des médecins de la Maison de Santé de Bellevue pour la réaliser : afin de pouvoir procéder à ce traitement, des examens sont nécessaires au préalable, ainsi que certaines formalités, qui devront être effectuées avant le rendez-vous avec notre médecin anesthésiste. ( Cf le fichier « [Bilan pré ECT](#) » )

[Les informations relatives au traitement par ECT](#) sont accessibles sur notre site Internet, vous pouvez les télécharger et les remettre à votre patient, après lui avoir fourni des explications et recueilli son [consentement](#) éclairé ou celui de sa famille si l'état clinique de votre patient ne permet pas d'accorder de la validité à son consentement. Cette procédure relativement redondante est rendue nécessaire par la loi, qui impose que chaque praticien, pour ce qui le concerne, soit tenu de prouver qu'il s'est bien déchargé de son obligation à [l'information sur les traitements](#) qu'il prescrit.

Votre patient devra remettre au médecin, le jour fixé pour la visite pré-anesthésique :

- votre ordonnance de prescription d'une séance d'ECT de maintenance, en précisant le rythme et la durée prescrite (Ex : ECT-M bimensuel pour 2 mois)
- la "[lettre au patient](#)" relative à l'électroconvulsivothérapie
- le [formulaire de consentement](#) éclairé signé par le patient et/ou sa famille
- les résultats des examens mentionnés dans la fiche jointe de [bilan pré ECT](#)
- la copie des dernières ordonnances en cours

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous adresser par télécopie, e-mail ou par courrier les principaux éléments de son dossier médical, en prenant la précaution d'anonymiser le nom si vous utilisez le courrier électronique, pour le respect du secret professionnel.

**Pour une meilleure coordination entre le psychiatre traitant et les médecins de la clinique** et dans l'intérêt des patients, il est souhaitable que le projet de mise en place des ECT d'entretien (ECT-M) s'élabore avant la sortie de la clinique si le patient était hospitalisé ou en consultation préalable si il est déjà en ambulatoire afin de déterminer avec vous, le rythme initial et les paramètres techniques des ECT-M. Un compte-rendu et les observations éventuelles du médecin de la clinique vous sera adressé par email le jour même de la séance, et il sera demandé au patient de vous recontacter avant une nouvelle séance, le cas échéant.

Nous tenant à votre disposition pour toutes informations complémentaires, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Cher Confrère, en l'assurance de nos sentiments confraternels et dévoués.

**L'équipe médicale de la Maison de Santé de Bellevue**